## Le GECT

## (Groupement Européen de Coopération Territoriale)

Avec l'objectif de développer une véritable agglomération transfrontalière autour du site franco luxembourgeois « Alzette Belval », les partenaires français et luxembourgeois ont souhaité disposer d'un instrument commun permettant de concrétiser cette ambition.

Cette ambition s'est traduite par la mise en place d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) sur le territoire Alzette – Belval, par arrêté préfectoral en janvier 2012.

A ce titre, il constitue un lieu permettant :

- de produire, par la concertation et le dialogue, de la cohérence transfrontalière à l'échelle du territoire,
- de concevoir une vision prospective de l'aménagement du territoire,
- d'initier, de faciliter et de porter des projets traduisant cette stratégie de développement du territoire et, en ce sens, d'assurer certaines maîtrises d'ouvrage (études, communication, ...) dès lors que le choix du portage par le GECT s'impose à tous les membres comme étant le mieux à même de répondre aux enjeux posés, sans obérer la faculté que possède chaque collectivité territoriale de prendre la maîtrise d'ouvrage en propre sur ses champs de compétences,
- d'assurer la valorisation de l'image globale du territoire de référence et de son attractivité (marketing territorial).

Le GECT a vocation à porter des projets communs, avec ou sans cofinancements européens.

L'action du GECT sera ciblée sur les éléments structurants d'une agglomération transfrontalière équilibrée et durable et sur les domaines où des synergies paraissent apporter une plus-value et un effet de levier fort ; par exemple : la cohésion économique, sociale et territoriale, les équipements culturels et sportifs, la mobilité interne à l'agglomération et les modes doux, les services, l'emploi, le logement, l'environnement, la formation, l'enseignement supérieur, la recherche et la santé.

Ainsi, le GECT sera constitué à parité (16 voix chacun) entre les membres français (Etat, Région Lorraine, Conseils Généraux de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette) et luxembourgeois (Etat du Luxembourg, Villes et Communes d'Esch-sur-Alzette, de Mondercange, de Sanem et de Schifflange).

Le Département de la Meuse est membre associé du GECT : il participe aux instances de discussion, sans voix délibérative.

La présidence sera tournante et la première sera luxembourgeoise et à vocation à être assurée par des élus locaux du secteur, le GECT étant un outil au service de ce territoire.

